

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2024



Fondement du DOB

- ❖ Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire des communes et, par conséquent, son non-respect entache d'illégalité la délibération adoptant le budget primitif.
- ❖ Le rapport vise à montrer les données essentielles à prendre en compte pour définir les lignes directrices du budget 2024. Il s'agit à ce stade de présenter les données fondamentales et une première esquisse destinée à servir de base aux travaux des commissions et de l'Assemblée.
- ❖ Le document établi dans cette perspective préfigurera ce que pourrait être la section de fonctionnement, son équilibre et la marge de manœuvre éventuelle pour financer la section d'investissement.
- ❖ Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le contexte économique et financier national, intégrant les mesures prévues par la loi de finances. Ces orientations budgétaires sont aussi marquées par des mesures propres à la Commune.

▶ Les finances locales en 2024	page 4
1. Le contexte macro économique	page 5
2. Une inflation persistante mais en voie d'atténuation	page 6
3. La revalorisation forfaitaire des bases	page 7
4. Les dispositifs pour lutter contre la hausse des prix	page 8
5. Concours de l'Etat aux collectivités	page 10
6. Les mesures fiscales	page 15
7. Le verdissement	page 17
8. Les autres mesures fiscales	page 30
▶ Les données propres à la commune	
1. Les charges de structure	page 20
2. Les charges courantes de fonctionnement	page 22
3. Les ressources de fonctionnement – approche de la fiscalité 2024	page 28
4. Les investissements 2024	page 31
5. Les comptes de résultat 2023	page 33
6. Etats des restes à réaliser	page 36
7. Maquette et prospective du budget prévisionnel 2024	page 40
Lexique	page 44

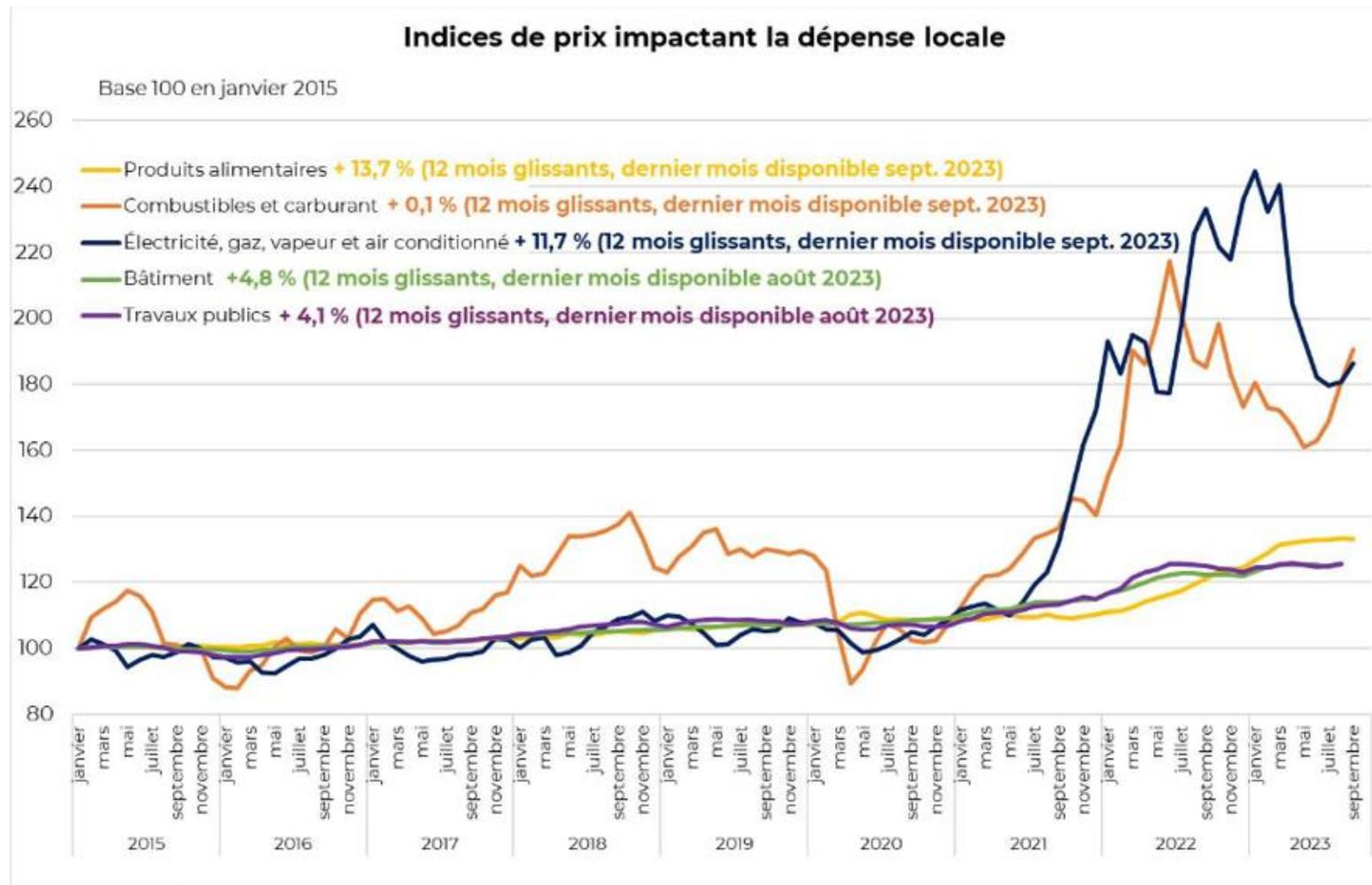
Les finances locales en 2024

- ❖ La Loi de finances 2024 a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2023
- ❖ Chaque année la loi de finances comporte son lot de mesures traditionnelles qui intéressent les collectivités locales : évolution des concours financiers de l'Etat, règles de calcul des montants de dotations revenant à chaque collectivité, revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, etc....
- ❖ La loi de finances 2024 comporte en outre un certain nombre de mesures dont il convient d'apprécier les enjeux financiers pour les collectivités locales. Une série de mesures entre en vigueur dans de nombreux domaines :
 - Engagée en 2023, la suppression progressive de la CVAE sera échelonnée sur quatre années,
 - Pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au niveau minimum, afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. Le tarif d'accise sur le gaz naturel à usage combustible pourra être relevé par arrêté dans la limite de 8 €/MWh, après évaluation de l'évolution des prix hors taxes.
 - la loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'investissement : en euros constants, la quatrième année de mandat, risquent même d'être inférieure à la quatrième année du mandat 2008-2013

Le contexte macro économique

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**
 - *+1,0 % en 2023* contre 2,5 % en 2022 et 6,8 % en 2021
 - **+1,4 % en 2024**
- **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
 - *4,9 % en 2023*, contre 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021
 - **2,6 % en 2024**
- **Taux d'intérêt**
 - Une remontée rapide depuis 2022, mais la fin annoncée du resserrement des taux de la Banque Centrale Européenne et la perspective d'une stabilisation
- **Déficit public**
 - *4,9 % du P.I.B. en 2023* après 4,8 % en 2022 et 6,4 % en 2021
 - **4,3 % du PIB en 2024**

Une inflation persistante mais en voie d'atténuation

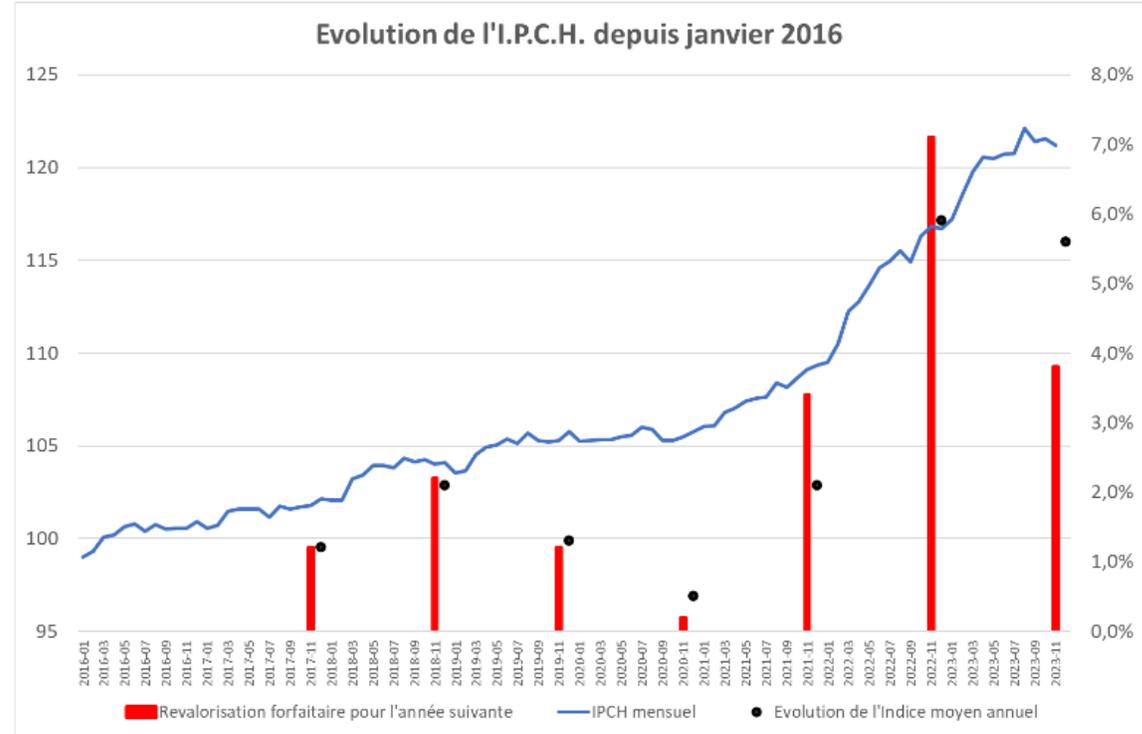


Revalorisation forfaitaire des bases

Rappel de la règle :
 évolution (positive) de
 l'indice des prix à la
 consommation harmonisé
 (I.P.C.H.) de novembre n-2 à
 novembre n-1

Application en 2023 : +7,1 %

Application en 2024 : + 3,9 %
 (pour les locaux d'habitation
 et industriels)



PLF 2024

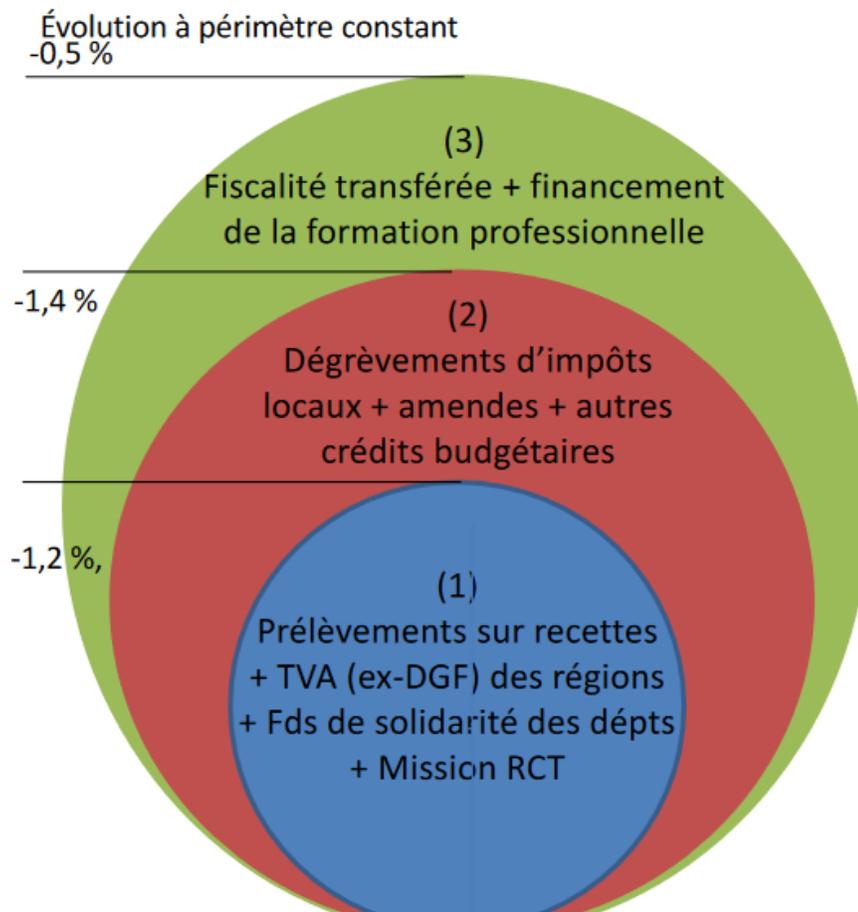
Amortisseur électricité art.52

- ❖ Maintien d'un dispositif réglementaire permettant à l'Etat d'activer un amortisseur par rapport au tarif réglementé
- ❖ Prise en charge des dépassements tarifaires d'électricité (hors tarif réglementé) pour les collectivités susceptibles de bénéficier du tarif réglementé et ayant souscrit d'autres contrats
- ❖ Versement fait directement aux fournisseurs d'énergie, qui appliqueront donc les tarifs plafonnés
- ❖ Prolongation de l'amortisseur institué en 2023 pour les collectivités non éligibles au tarif réglementé

Filet de sécurité art.113

- ❖ 400 M€ inscrits au P.L.F. 2024
- ❖ Au bénéfice des collectivités territoriales et des groupements de communes
- ❖ Conditions cumulatives
 - Baisse de l'épargne brute supérieure à 15 % entre 2022 et 2023
 - Potentiel (pour les communes, les E.P.C.I. à fiscalité propre et les départements) :
 - ✓ financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de leur strate pour les communes
 - ✓ fiscal par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de leur catégorie pour les E.P.C.I.
 - ✓ financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne nationale pour les départements
- ❖ Dotation individuelle égale pour chaque bénéficiaire à 50 % de la différence entre :
 - L'augmentation, entre 2022 et 2023, des dépenses 'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain des budgets principal et annexes, subventions aux fermiers et concessionnaires incluses
 - et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs et reprise des provisions semi-budgétaires)

Concours de l'Etat aux collectivités



(1)+(2)+(3) Ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales
107,8 Mds€ dans le PLF pour 2024
dont fiscalité transférée 38,7 Mds€

(1)+(2) Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales hors fiscalité transférée et formation professionnelle
68,2 Mds€ dans le PLF pour 2024

(1) Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales
54,8 Mds€ dans le PLF pour 2024

Éléments généraux – art.24

❖ Evolutions significatives

- Augmentation de la D.G.F. : + 320 M€ (à périmètre constant) – Montant voté par le Sénat : + 390 M€
- Compensation d'exonérations d'impôts locaux : + 25,9 M€
- Dotation Aménités rurales : + 52,7 M€
- F.C.T.V.A. : + 404 M€
- Part de T.V.A. « historique » des régions : + 288 M€ (par rapport à la LFI 2022)
- Compensation de la réduction des base industrielles : + 181,6 M€
- Mais réduction très importante des financements liés à l'énergie (- 1,530 Md€)

❖ Gages votés en 2024 : 67 M€

Modalités de la redistribution horizontale

- ❖ Réduction de la D.C.R.T.P.
 - Régions : - 20 M€
 - Départements : - 20 M€
 - Communes et E.P.C.I. : - 14 M€
- ❖ Répartition des minorations entre les collectivités bénéficiaires
 - Au prorata des recettes de fonctionnement 2022 hors produits exceptionnels et :
 - ✓ pour le bloc communal, recettes de personnel liées à la mutualisation des services entre E.P.C.I. et communes
 - ✓ pour les communes de la Métropole du Grand Paris, des montants versés à leur E.P.T. au titre du fonds de compensation des charges territoriales
 - Avec une clef de répartition des recettes pour les collectivités territoriales uniques (au titre du département : Guyane : 79,82 % ; Martinique : 81,58 % ; Corse : 43,44 %) et la Métropole de Lyon (au titre du département : 55,45 %)
 - Non-négativité des dotations ajustées et report sur les autres bénéficiaires
- ❖ Réduction des F.D.P.T.P.
- ❖ Au prorata des montants de chaque Fonds départemental

Redistribution horizontale interne à la DGF

- ❖ **Gages à financer :**
 - Uniquement l'évolution démographique des communes (environ 25 M€)
 - La croissance de la péréquation communale (290 M€) et d'une partie de la dotation d'intercommunalité (30 M€) est assurée par un financement de l'Etat
- ❖ **Mode de financement avant 2023**
 - Prélèvement sur la dotation forfaitaire et minoration de la dotation de compensation (ex compensation part salaires) avec une répartition fixée par le C.F.L. (DF 60 % ; DC 40 % depuis 2015)
- ❖ **Mode de financement spécifique pour 2024**
 - Prélèvement sur la dotation forfaitaire pour l'évolution démographique communale et la dotation de compensation des E.P.C.I., celle-ci étant mise à contribution en particulier pour un accroissement supplémentaire de la dotation d'intercommunalité (60 M€)
- ❖ **Prélèvement de 2,5 M€ pour le Fonds d'aide au relogement d'urgence (F.A.R.U.)**

Enveloppes budgétaires significatives (en M€)

Dotation	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
D.E.T.R.	1 046,0	915,7
D.S.I.L.	570,0	549,4
D.S.I.L. exceptionnelle	0,0	110,9
D.P.V.	150,0	127,8
Dotation titres sécurisés	100,0	100,0
D.S.I.D.	211,9	154,9
D.D.E.C.	326,3	326,3
D.R.E.S.	661,2	661,2
Fonds vert	2 300,0	1 125,0

Mesures fiscales

- ❖ **Suppression de la C.V.A.E.** : Etalement sur 4 ans de la suppression de la C.V.A.E. (désormais perçue au profit de l'Etat) ; Institution d'une garantie de recette de la fraction de T.V.A. départementale instituée en compensation, au niveau socle perçu en 2023
- ❖ **Foncier bâti** : exonérations possibles pour les logements ayant fait l'objet de grosses rénovations énergétiques (10 000 ou 15 000 € de dépenses)
- ❖ **I.F.E.R.** : Actualisation annuelle en fonction de l'indice des prix prévisionnel hors tabac
- ❖ **Taxe de séjour** : institution d'un système de télédéclaration centralisé ouvert sur leur demande, pour trois ans, aux plateformes de réservation
- ❖ **Fiscalité des éoliennes** : Exonération des mâts des éoliennes de foncier bâti et de cotisation foncière des entreprise
- ❖ **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : Dérogations à la règle de lien avec les taxes foncières

Mesures diverses

- ❖ **Généralisation du compte financier unique** : Application automatique du C.F.U. aux collectivités qui l'ont expérimenté en 2023 (à toutes les collectivités en 2026)
- ❖ **Meublés de tourisme** : Alignement de la fiscalité des locations de meublés de tourisme sur celle des locations de meublés classiques
- ❖ **Amendes de police** : Affectation aux communes et E.P.C.I. du produit des amendes perçues au titre des infractions de circulation dans les zones à faibles émissions mobilités

❖ Couleur des investissements :

- Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57, d'une annexe « Impact du budget pour la transition écologique » et d'une annexe « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique »
- Présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

❖ Couleur des financements :

- Evolution du montant de la dette consacré à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux fixés par le droit européen
- Indication de la part cumulée de cette « dette verte » dans la dette totale

❖ Financement des P.C.A.E.T :

- Versement d'un montant de 10 € par habitant aux E.P.C.I. ayant adopté un P.C.A.E.T. par prélèvement sur l'accise sur l'énergie
- Modalités locales arrêtées dans le cadre des C.R.T.E.

Au-delà de l'effet d'affichage, ces dispositions augurent peut-être de quelques évolutions dans la gestion des investissements et des emprunts locaux, avec le souci croissant d'en justifier la destination.

L'autre disposition importante concerne la majoration du « fonds vert », dont le montant global est porté de 2 à 2,5 milliards d'euros (Md€), dont 1,1 Md€ de crédits ouverts sur 2024.

Les données propres à la commune



- ❖ Le budget primitif 2024 est élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2024 qui annonce une stabilisation des concours financiers de l'État à destination du bloc communal. Pour notre commune, nous pouvons donc espérer une stabilisation de la DGF à hauteur de 400 000 € pour l'année 2024.
- ❖ Une augmentation des bases fiscales de 3,9 %
- ❖ Une légère baisse des recettes des produits des services
- ❖ Une augmentation considérable des charges liées aux fluides, notamment avec un montant non négligeable 2023 qui sera payé sur l'exercice 2024 (environ 580 000 €).
- ❖
- ❖ Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, à la fois en termes de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de gestion par la mise en œuvre des réformes structurelles ne pourront pas porter leurs fruits, les économies générées ne permettent pas de mettre en œuvre une politique d'investissements ambitieuse et, au contraire, de nouvelles pistes d'économies devront être trouvées...

1 - Les charges de structure

- ❖ **Le service de la dette** : l'annuité prévisionnelle nette de remboursement s'établit au 1^{er} janvier 2024 à 903 193,31€ (contre 887 083 € en 2023, 872 065,43 € en 2022, 1 008 650,85 en 2021, 1 046 742,64 en 2020, 1 190 269,17 € en 2019)
- ❖ Elle se répartit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :	CAPITAL	739 794,32 €
	INTERET	163 398,99 €
- ❖ Le montant de **l'encours total** est de 5 433 133,40 € au 1^{er} janvier 2024 contre 6 172 927,72 € en 2023
- ❖ L'endettement 2024 par habitant se monte à 468,37 € sur la base de 11 600 habitants résultant du dernier recensement.
- ❖ **ENCOURS DE LA DETTE :**

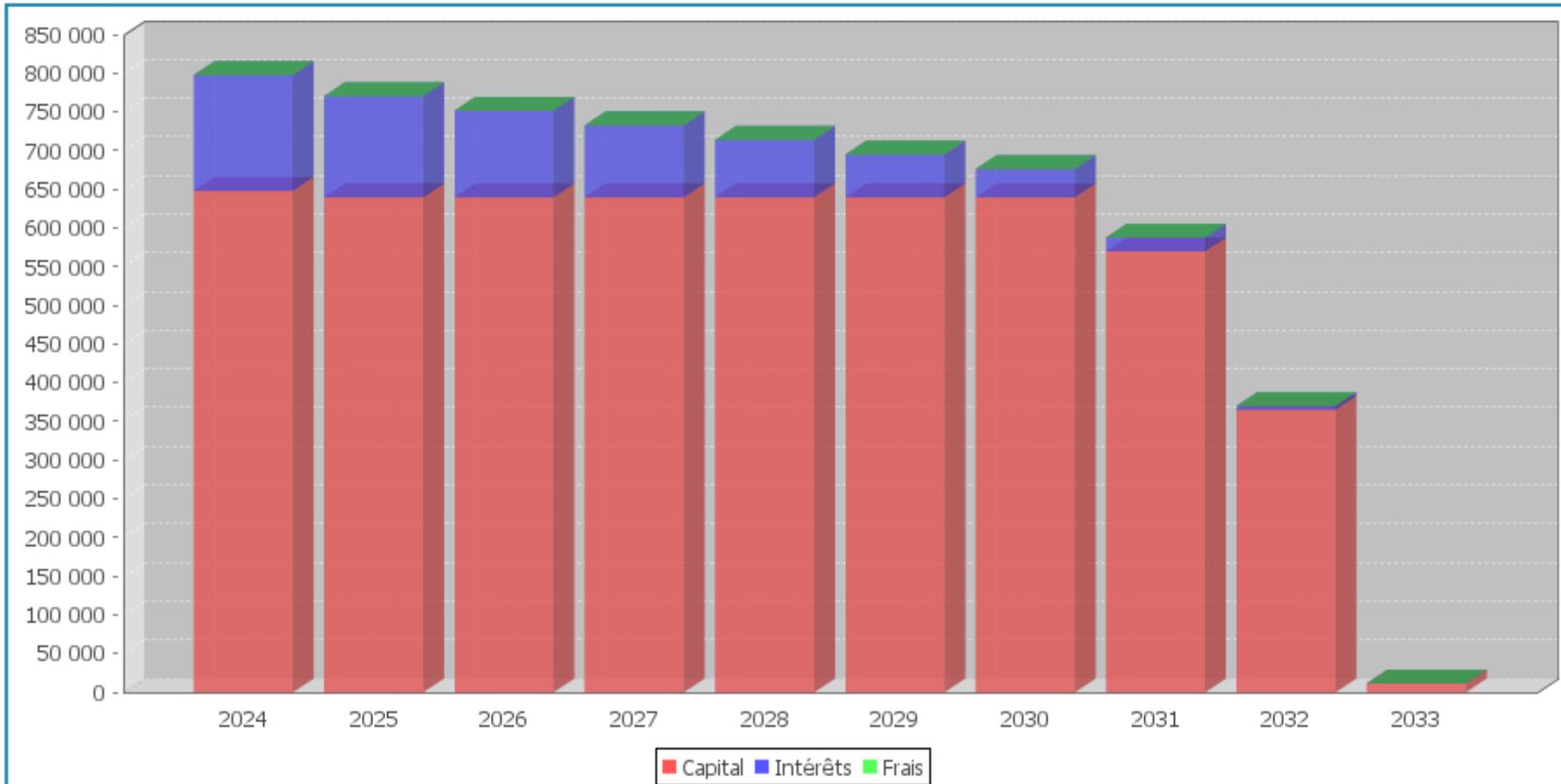
<u>Encours de la dette</u>	= 0,34 (→ 1,8 : endettement déjà important)
Produit de fonctionnement	
- ❖ **MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :**

<u>Charges de fonctionnement + capital des emprunts</u>	= 1,22 (> 1 : normal)
Produits de fonctionnement	
- ❖ **CAPACITE NETTE DE DESENDETTEMENT :**

<u>Stock de la dette</u>	= 2,90 (→ 9 à 10 : alerte)
Autofinancement brut	

Echéancier prévisionnel de la dette

Annuités :



2 - Les charges courantes de fonctionnement

Les frais de personnel :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
8 697 684	8 637 915	8 785 034	9 131 306	9 192 946	8 837 463	8 894 616	9 016 230	9 464 287,90	9 567 130,64

La structure des effectifs des agents permanents :

Filières professionnelles au 1 ^{er} janvier 2024	Fonctionnaires /stagiaires	Agents contractuels permanents	Total
Administrative	36	1	37
Technique	121	0	121
Culturelle	8	0	8
Sportive	3	0	3
Médico-sociale / sociale	25	0	25
Animation	28	0	28
Police	1	0	1
Total	222	1	223

Agent de droit privé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAE CUI	1	1	0	0	0			
Apprentissage	2	3	5	2	2	3	2	2
CDI	1	1	1	1	1	1		
Services civique					2	0	1	
Total	4	5	6	3	5	4		2

- ❖ Sur ces bases, et en tenant compte qu'un ETP représente 1 607 heures de travail et en intégrant les promotions de grades alliées aux promotions d'échelons habituelles, l'enveloppe des frais de personnel 2024 est autour de 9 844 000 € pour le budget principal.
- ❖ Un travail se poursuit sur la gestion des remplacements et la réorganisation des services lors des mouvements de personnel ou la réorientation de certaines missions.
- ❖ Les organisations peuvent évoluer au cours de l'année, une attention particulière est accordée à ce poste de dépenses afin d'allier le bon dimensionnement des services à la qualité du service rendu
- ❖ Les impacts en année pleine des mesures prises en 2023 ont été intégrés pour le prévisionnel 2024, à savoir : l'augmentation du point d'indice, les divers recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services, les changements de quotité horaire, les départs en retraite et les disponibilités des agents avec les réorganisations qui en découlent.
 - Prise en compte à partir de janvier des 5 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents
 - Prime forfait mobilité durable 4 400 € ;
 - Participations au maintien de salaire et mutuelle à raison de 30 € mensuels par contrats labelisés.

A défaut de mesures compensatoires de la part de l'Etat, et devant la nécessité d'absorber de nouvelles charges sans altérer le service public, la ville devra poursuivre une logique d'optimisation et de redéploiement budgétaire. L'objectif d'amélioration de l'emploi est poursuivi (reclassements, amélioration des organisations, dispositif de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de discrimination)

Prévisionnel 2024 du chapitre

Article	Article - Libellé	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022	Crédits ouverts 2023	Réalisé 2023	Propo 2024
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	50,85 €	0,00 €	1 499,55 €	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 000,00 €	27 828,00 €	35 000,00 €	28 263,00 €	40 000,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	155 000,00 €	156 949,80 €	166 000,00 €	152 818,00 €	160 000,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	5 124 000,00 €	4 967 133,85 €	5 090 000,00 €	4 935 692,98 €	5 150 000,00 €
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	70 000,00 €	55 857,75 €	65 000,00 €	60 302,83 €	90 000,00 €
64113	NBI	0,00 €	4 168,56 €	4 700,00 €	369,20 €	1 000,00 €
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	41 000,00 €			
64118	Autres indemnités titulaires	805 000,00 €	858 228,96 €	870 000,00 €	821 330,54 €	853 000,00 €
64131	Rémunérations non tit.	535 000,00 €	514 013,63 €	530 000,00 €	646 648,41 €	590 000,00 €
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	3 200,00 €			
64138	Autres indemnités non tit.	140 000,00 €	89 754,26 €	100 000,00 €	112 689,64 €	100 000,00 €
64171	Apprentis - rémunérations	16 000,00 €	16 679,58 €	17 000,00 €	16 264,20 €	17 000,00 €
64172	Apprentis - Indemnité inflation	0,00 €	400,00 €			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	925 000,00 €	937 745,83 €	950 000,00 €	989 919,46 €	1 000 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 580 000,00 €	1 610 191,32 €	1 620 000,00 €	1 601 514,44 €	1 640 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 000,00 €	24 316,00 €	26 000,00 €	30 932,33 €	30 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	93 000,00 €	103 130,83 €	109 000,00 €	101 064,43 €	110 000,00 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	20 000,00 €	8 509,00 €	12 000,00 €	7 131,00 €	9 000,00 €
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	43 000,00 €	42 137,00 €	45 000,00 €	44 272,13 €	50 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00 €	2 941,12 €	4 000,00 €	3 134,33 €	4 000,00 €
6478					1 260,00 €	
TOTAL		9 551 000,00 €	9 464 236,34 €	9 643 700,00 €	9 555 106,47 €	9 844 000,00 €

Les autres charges courantes

011 – charges à caractère général : L'évolution 2023/2024 est ciblée, de manière serrée, sur un maintien des dépenses de charges courantes par rapport au voté 2023, en intégrant l'augmentation des coûts de l'énergie et en intégrant les restes à payer des factures d'énergie 2023 pour un montant de 584 000 €, en tenant compte des augmentations des contrats d'assurance... soit un prévisionnel à **4 266 657 €**

✓ *Détails du 011 sur la diapo suivante*

65 : les subventions

- ✓ Une augmentation des subventions versées aux associations soit 545 000 €
- ✓ Auxquels il faut ajouter 217 900 € estimés pour le CCAS

Le total des charges de fonctionnement 2024 avoisine les 16 148 000 €

Objectif poursuivi :

L'objectif est de retrouver une capacité d'autofinancement qui permettra la réalisation de projets tout en maintenant des services publics de qualité. Cet exercice doit se faire en prenant en compte le caractère incompressible de certaines dépenses (primes d'assurances, l'augmentation des fluides, ...). Dans le contexte général difficile des finances publiques, un travail sérieux d'évaluation des politiques publiques est envisagé afin de répondre au mieux aux besoins des usagers tout en préservant les finances communales. Au-delà des efforts réalisés ces dernières années, cette stratégie budgétaire passe aussi, comme depuis trois ans, par la poursuite de la recherche de recettes nouvelles, dans un dialogue exigeant et constructif avec l'Etat, les collectivités et les institutions partenaires. L'adaptation de nos pratiques et compétences en lien avec le changement climatique, la nécessité de renforcer la végétalisation de l'espace public, la qualité du service public rendu, sa capacité à répondre aux besoins réels des Saint-Juniauds, avec agilité et innovation, sont des marqueurs de la mandature, qui doivent s'adapter pour dépasser les crises sanitaires, énergétiques....

Détails 011

Centre de cout	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
01 - Animation accueil de loisirs	38 000,00 €	34 094,89 €	38 000,00 €	37 923,37 €	31 648,46 €
02 - Périscolaire Jocrepe	4 050,00 €	3 719,36 €	4 050,00 €	3 818,95 €	2 995,45 €
03 - Périscolaire Chanteglane	3 500,00 €	3 442,75 €	3 500,00 €	3 118,04 €	3 096,88 €
04 - Animation Anim'Ados	11 500,00 €	10 163,84 €	11 500,00 €	9 098,46 €	10 002,19 €
05 - Animation Conseil Municipal d'Enfants	8 400,00 €	604,00 €	1 350,00 €	7 227,41 €	605,37 €
07 - Animation projet jeune	4 800,00 €	- €	4 800,00 €	4 340,43 €	4 418,70 €
08 - Archives	49 800,00 €	39 052,96 €	47 800,00 €	33 012,13 €	34 489,38 €
09 - Assurances	90 000,00 €	65 582,97 €	77 200,00 €	56 274,93 €	92 544,80 €
10 - ASVP garde champêtre	- €	- €	- €	4 427,91 €	3 049,13 €
11 - Bâtiments	1 619 500,00 €	868 970,04 €	1 328 700,00 €	894 701,27 €	848 029,39 €
12 - Cabinet	100 450,00 €	135 850,93 €	131 650,00 €	74 352,43 €	98 172,73 €
13 - Cimetière	4 000,00 €	773,39 €	4 000,00 €	369,86 €	1 418,11 €
14 - Communication	40 900,00 €	46 201,18 €	50 900,00 €	50 006,84 €	61 059,14 €
15 - Culture	26 800,00 €	26 466,30 €	26 800,00 €	27 252,51 €	28 791,21 €
16 - Education	115 391,00 €	90 535,88 €	118 450,00 €	90 342,74 €	70 997,86 €
17 - Espace verts	80 500,00 €	68 174,07 €	79 000,00 €	70 904,85 €	61 741,13 €
18 - Etat civil	15 535,00 €	2 877,37 €	9 700,00 €	616,68 €	6 370,49 €
19 - Finance	126 000,00 €	115 125,21 €	118 000,00 €	105 233,52 €	96 795,77 €
20 - Informatique	204 500,00 €	188 685,76 €	206 900,00 €	182 752,36 €	194 402,09 €
21 - Magasin	90 000,00 €	84 116,77 €	86 400,00 €	69 255,96 €	73 383,67 €
22 - Marché public	7 000,00 €	2 712,00 €	6 000,00 €	4 596,00 €	13 361,36 €

Détails 011

Centre de cout	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
23 - Médiathèque	57 660,00 €	56 160,96 €	57 650,00 €	50 006,40 €	54 656,58 €
25 - PAEJ quartiers	73 932,00 €	65 275,68 €	53 795,00 €	53 394,13 €	67 614,94 €
26 - Parc auto	190 000,00 €	173 371,36 €	217 600,00 €	182 741,10 €	179 959,87 €
27 - Patrimoine	5 980,00 €	328,72 €	8 980,00 €	9 928,14 €	9 496,31 €
28 - Prévention	16 500,00 €	15 999,72 €	24 100,00 €	30 057,05 €	3 201,46 €
29 - Ressource humaine	78 200,00 €	65 866,80 €	103 350,00 €	44 423,73 €	46 165,17 €
30 - Restaurant scolaire	496 840,00 €	475 951,22 €	453 840,00 €	423 343,92 €	384 749,25 €
31 - Sports manifestation	88 500,00 €	90 612,96 €	106 000,00 €	90 363,97 €	87 807,85 €
32 - Urbanisme	4 994,00 €	18 665,49 €	24 610,00 €	9 126,00 €	3 840,00 €
34 - Voirie réseaux	499 200,00 €	307 475,21 €	531 200,00 €	367 535,59 €	322 757,32 €
35 - Petite enfance - Multi accueil	4 850,00 €	3 215,09 €	4 850,00 €	3 315,61 €	2 346,30 €
36 - Petite enfance - LAEP	3 050,00 €	1 208,33 €	1 850,00 €	465,58 €	1 004,08 €
37 - Petite enfance - RAM	1 950,00 €	1 460,76 €	2 450,00 €	1 696,65 €	1 643,03 €
38 - Petite enfance - Microcrèche	29 750,00 €	28 759,40 €	29 000,00 €	27 977,09 €	28 001,48 €
39 - Animation de la cité	- €	19 392,00 €	20 000,00 €	18 805,34 €	22 042,79 €
41 - Espace Jeunesse	21 625,00 €	23 793,89 €	21 625,00 €	24 532,44 €	1 103,95 €
44 - Police Municipale	- €	934,24 €	- €	982,64 €	4 477,64 €
45 - Règlementation	53 000,00 €	25 205,80 €	51 000,00 €	21 393,00 €	- €
Divers	- €	4 331,25 €	- €	4 559,25 €	5 381,69 €
TOTAL	4 266 657,00 €	3 156 496,05 €	4 066 600,00 €	3 092 309,00 €	2 963 623,02 €

3 - Les ressources de fonctionnement ...

❖ Les dotations de l'État

- A l'éclairage des mesures commentées dans la première partie, la DGF globale attendue au titre de l'exercice 2024 tourne autour de 400 000 €.
- La dotation de solidarité urbaine dont le montant 2024 avoisinerait 210 000 €
- Le FNGIR : 562 000 €
- La DC RTP : 281 000 €

❖ Les versements de la communauté de communes

Les données financières ne peuvent se baser que sur la précédente CLECT dont le montant a été arrêté. Sur une base de la fiscalité perçue en 2000, au vu des transferts de charges enregistrés, et en intégrant les coûts des services mutualisés, de l'épicerie et du service instructeur, la dotation d'attribution de compensation devrait avoisiner : 3 090 400 €. La dotation de solidarité est évaluée à 67 500 €.

Libellé 74	BP PREC	Proposition 2024
DSU des communes	217 673,00	210 000,00
Dotation forfaitaire des communes	407 370,00	400 000,00
Autres participations Etat		20 000,00
Participat° Départements		17 000,00
Participat° GFP de rattachement		20 000,00
Participation Caisses alloc. familiales		710 000,00
Autres participations Etat (fonds soutien activités périsco+msa)		38 000,00
État Compensation au titre des exonérations de t	444 096,00	400 000,00
D.C.R.T.P.	281 424,00	281 000,00
Attribution du fonds départemental de péréquation	50 564,00	50 000,00
Dotation de recensement		
Dotation pour les titres sécurisés	25 704,50	18 000,00
TOTAL		2 164 000,00

Les ressources de fonctionnement

Les ressources fiscales

les estimations sont faites sur une base de 8 176 000 € à fiscalité constante et une augmentation de 3,9 % des bases.

Les autres ressources fiscales (dotations de compensation, diverses taxes...)

les estimations sont faites sur les bases 2023

Les Produits des Services

Sur la base des recettes perçues en 2023, une estimation prudente conduit à attendre sur 2023 :

→ 851 800 € sur le Budget Principal (restaurant scolaire, Halte garderie, garderie, ALSH, Animado, Micro-crèche, loyers...) - il est à noter que les remboursements des frais des personnels mis à disposition par la ville à la communauté de communes apparaissent dans les attributions de compensation (74)

Domaine	Proposition
CIMETIERE	30 000,00
Ptge de repas	210 000,00
VOIRIE	50 000,00
ALSH Petite E	240 000,00
RESTAURANT	255 000,00
RH camp PF	19 800,00
Rbst charges ccpol C Adm	12 000,00
Rbst charges autres	35 000,00
	851 800,00

Le total des recettes de fonctionnement 2024 avoisine les 15 697 000 €



Approche de la fiscalité 2024

ST JUNIEN		Coef. de reval. 2024 1,039	
Taux TH communal 2017 : 13,13 %		Taux FB com + dép 2020 : 47,49 %	
MONTANTS 2023		MONTANTS 2024 SANS variation de taux	
Taux TFB 2023	47,49 %	Taux TFB 2024	47,49 %
TFB base 2023	17 693 800	TFB base 2024	18 429 000
TFB produit 2023 (73111)	8 423 648	TFB produit 2024 (73111)	8 751 932
<i>dont lissage</i>	20 862 €	<i>lissage non calculé</i>	0 €
Taux TFNB 2023	85,09 %	Taux TFNB 2024	85,09 %
TFNB base 2023	207 258	TFNB base 2024	203 800
TFNB produit 2023 (73111)	176 356 €	TFNB produit 2024 (73111)	173 413 €
Taux THS 2023	13,40 %	Taux THS 2024	13,40 %
THS bases 2023	1 194 338	THS bases 2024	912 900
Produit THS 2023 (73111)	160 041 €	Produit THS 2024 (73111)	122 329 €
Taux THLV 2023	13,40 %	Taux THLV 2024	13,40 %
THLV bases 2023		THLV bases 2024	0
Produit THLV 2023 (73111)		Produit THLV 2024 (73111)	0 €
Coefficient correcteur	0,9050790	Coefficient correcteur	0,905079
Effet sur TFB		Effet sur TFB	-830 742 €
Effet sur Alloc Comp Usines		Effet sur Alloc Comp Usines	-40 919 €
TOTAL Effet Coefficient Correcteur (73111)	-838 969 €	TOTAL Effet Coefficient Correcteur (73111)	-871 661 €
IFER EOLIEN (73114)	0 €	IFER EOLIEN (73114)	0 €
Taxe Pylônes	83 880 €	Taxe Pylônes	92 094 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX DEFINITIFS 2023	8 004 956 €	TOTAL PRODUITS FISCAUX ATTENDUS 2024	8 268 107 €
Alloc TFB (Condition modeste)	9 554 €	Alloc TFB (cond. modeste) (74833)	9 806 €
Alloc TFB (usines)	414 957 €	Alloc TFB (Usines) (74833)	431 080 €
Autres Alloc TFB	5 733 €	Autres Alloc TFB (74833)	5 624 €
Alloc TFNB	14 412 €	Alloc TFNB (74833)	14 167 €
TOTAL ALLOCATIONS 2023	444 656 €	TOTAL ALLOCATIONS 2024	460 677 €
FNGIR	562 068 €	FNGIR (73221)	562 068 €
DCRTP	281 424 €	DCRTP (748312)	281 424 €
TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP	9 293 104 €	TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP	9 572 276 €

4 - Les investissements 2024

A ce stade de la préparation budgétaire, les investissements pressentis sur l'exercice s'appuient :

En matière de dépenses

- Sur les restes à réaliser 2023
- Les propositions des commissions

En matière de recettes

- Sur les restes à réaliser 2023
- Sur les subventions accordées par l'État, la Région, le Département, l'Europe au titre des projets susmentionnés en dépenses
- Sur enfin le Fonds de compensation de la T.V.A. estimé sur l'exercice à 157 000 € pour le budget principal (16,404 % sur un estimatif d'investissements n-1 de 960 000 €)

Propositions d'investissements

- ❖ Assurer le montant des RAR
- ❖ Les préparations budgétaires étant en cours, un détail précis des opérations proposées par les commissions ne sont pas transmissibles, cependant pour travailler sur l'arbitrage des investissements, les prévisions budgétaires 2024 permettent de dégager un volume d'investissements global à contenir.
- ❖ Les commissions devront travailler sur ces bases pour prioriser les actions au vu des objectifs politiques fixés.
- ❖ La commission des finances arrêtera les propositions

5 - COMPTES DE RESULTAT 2023 - résultat global de clôture

années	excédents
2015	1 535 739,30
2016	2 956 946,36
2017	3 334 470,45
2018	3 637 615,66
2019	5 064 107,34
2020	4 077 423,69
2021	3 394 252,46
2022	4 830 150,96
2023	5 687 234,39

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	5 004 989,86	600 660,66
Camping	41 567,56	-2 358,20
Régie Pompes funèbres	1 950,60	
Energie photovoltaïque	40 423,91	
TOTAL	5 088 931,93	598 302,46

Soit un excédent global de clôture 2023 de : 5 687 234,39 €

RAPPEL 2022

Budgets	section de fonctionnement	section d'investissement
Principal	4 336 174,23	434 187,75
Lotissements		-23 906,01
Camping	49 340,88	-4 992,04
Régie Pompes funèbres	2 661,50	
Energie photovoltaïque	36 684,65	
TOTAL	4 424 861,26	405 289,70

Rétrospective des comptes administratifs

	2019	2020	2021	2022	CA 2023
Fonds de roulement début d'exercice	555	5 032	4 051	3 340	4 770
FONCTIONNEMENT					
Produits des services (70)	849	686	815	953	929
Impôts et taxes (73)	12 244	11 694	11 836	11 961	12 321
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	7 025	7 111	7 106	7 379	7 940
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	3 809	3 158	3 125	3 133	3 136
<i>dont FNGIR (73221)</i>	562	562	562	562	562
<i>dont taxe électricité (73141)</i>	242	225	232	188	116
Dotations et participations (74)	2 406	2 351	2 249	2 214	2 279
<i>dont DGF (74111)</i>	582	522	468	399	407
<i>dont DSU (741123)</i>	188	195	202	210	218
<i>dont CAF (7478222)</i>	859	860	728	690	736
<i>dont DCRTP (748312)</i>	286	281	281	281	281
Autres produits de gestion courante (75)	132	105	84	188	246
Atténuations de charges (013)	63	42	42	57	69
Reprises sur provisions (78)	8	32	-		
Opérations d'ordre - travaux en régie (042)	261	265	258	259	13
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)	15 963	15 175	15 284	15 632	15 857
Charges à caractère général (011)	3 032	2 730	2 963	3 092	3 156
Charges de personnel (012)	8 837	8 895	9 016	9 464	9 567
Autres charges de gestion courantes (65)	1 493	1 213	995	1 025	1 038
Atténuations de produits FPIC (014)	332		3		32
Autres (66 hors 66111, 68, 022)	11	32	-	1	16
Dotation aux amortissements (042)	920	871	1 054	1 050	861
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)	14 625	13 741	14 031	14 632	14 670
EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©	1 338	1 434	1 253	1 000	1 187

	2019	2020	2021	2022	CA 2023
Produits exceptionnels (77)	1 401	94	353	161	7
Charges exceptionnelles (67)	17	567	25	5	3
RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)	1 384	- 473	328	156	4
EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)	2 722	961	1 581	1 156	1 191
Intérêts de la dette (66111) (F)	175	155	136	132	164
EPARGNE BRUTE G = E - F	2 547	806	1 445	1 024	1 027
Capital de la dette (K)	1 015	890	740	740	740
EPARGNE NETTE (G) - (K)	1 532	- 84	705	284	287
INVESTISSEMENT					
Epargne nette (autofinancement)	1 532	- 84	705	284	287
FCTVA / dotations-participations (10)	338	346	350	586	251
Subventions d'investissement	358	314	309	634	459
<i>dont RAR</i>				304	
Dotations aux amortissement	920	870	1 056	920	861
Autres	43	59	100	285	
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	3 191	1 505	2 520	2 709	1 858
Dépenses d'équipement directes	1 417	1 224	2 896	865	1 000
<i>dont RAR</i>					
Dépenses d'équipement indirectes (13)		-	-		10
Autres	279	1 262	333	414	13
DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)	1 696	2 486	3 229	1 279	1 023
Emprunt					
Variation du FDR (résultat de l'exercice)	1 495	- 981	- 709	1 430	835
Fonds de roulement fin d'exercice	2 050	4 051	3 342	4 770	5 605

6 - Etats des restes 2023



Dépenses

21534	ENEDIS DR DU LIMOUSIN	Renforcement réseau électrique Henri Barbusse	51 700,00 €
21534	ZG ZUMTOBEL GROUP	BON CF23110193 SERVICE VOIRIE LANTERNES ISARO PRO	10 776,00 €
21534	SEHV	CP23030066 REMPLACEMENT POINT ECLAIRAGE 2023	3 990,00 €
21534	SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE	(50) (34) Cp19070031 remplacement points éclairage	7 314,00 €
21534	CONTAMINE SA ETS	(1724) CP22110012 PROGRAMME 2022 REMPLACEMENT POINT EP	14 760,00 €
2128	AQUACLEAN	Rénovation complète piste d'athlétisme	22 986,00 €
21312	DELAGE MENUISERIES	Remplacement porte d'entrée école Cachin	7 124,00 €
21312	DELAGE MENUISERIES	BON CP23110052 STORES OCCULTANTS DORTOIRS CHANTEMERLE	3 572,00 €
21312	APC	(1918) CP22120019 POSE ET FOURNITURE CLOTURE ET PROTILLON	8 100,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	Sécateur Pellenc	1 656,00 €
2158	LEGALLAIS BOUCHARD	perceuse viseuse	274,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	Taille haie Pellenc	936,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	Débroussailluse Stihl	443,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	SOUFFLEUR STHIL VOIRIE BON CF23120009	372,00 €
2158	ROBERT ETS	TRONCONNUEUSE A BOIS STHIL CF 23120007	740,00 €
2158	BL PRO	BROYEUR THENOS SERVICE POTAGER BON CF23110174	3 400,00 €
2158	BOULEGON PARRY	BON CF23110089 MACHINE SOUS VIDE A EMBALLER	6 780,00 €
2158	EPDM FRANCE	BON CF23110154 BACHES	5 410,00 €
2158	DEMUSSI	BON CF23110153 SYSTEME DE POMPE IMMERGEE	1 961,00 €
2158	DEMUSSI	BON CF23110152 SYSTEME POMPE DE SURFACE	3 749,00 €
2158	LEGALLAIS BOUCHARD	CF23110116 PROJECTEUR TOURNEVIS KIT OUTILS	2 901,00 €
2158	ORAPI HYGIENE LIMOGES	CF23110105 EXTRACTEUR	1 078,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	CF23090203 SOUFFLEUR	372,00 €
2158	MOULINJEUNE SA	CF23090204 DEBROUSSAILLEUSE	1 068,00 €
2158	ROUSSEL AGRI 62	CF23070005 CALIBREUR A GRILLE	4 188,00 €
21828	UGAP	ACHAT RENAULT CAPTUR POLICE MUNICIPALE BON CF23110169	22 160,00 €
21828	UGAP	(833) peugeot partner puretech stade	15 537,00 €
2188	CARROSSERIE INDUSTRIELLE NIORTAISE	CAISSON ACIER RF BENNE AMPIROL CIMETIERE BON CF23110188	7 584,00 €
2188	UGAP	BON CF23110163 VITRINE EXTERIEURE MURALE	333,00 €
2188	ORAPI HYGIENE LIMOGES	CF23110107 ASPIRATEUR SANS FIL	462,00 €
2188	PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE	CF23110099 10 ASPIRATEURS POUSSIERES	1 694,00 €
2188	MAVASA NOUVELLE AQUITAINE	10 SUPPORTS DE SACS POUBELLES MURAUX	800,00 €
2188	TOUT POUR LE FROID SOCIETE NOUVELLE	CF23100048 ARMOIRE FROIDE	1 584,00 €
2188	ANAVAL SARL	(1728) CF22090090 LAVE LINGE	509,00 €
2188	PATOUFER	(1847) PLAQUES SIGNALETIQUES CIMETIERE	136,00 €
21318	DIATAXI	BON CP23110051 REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES AUBERGE DE JEUNESSE	5 314,00 €
21318	DIATAXI	BON CP23110039 REMPLACEMENT MENUISERIES BUREAU STADE	9 097,00 €
21318	GAVANIER SARL	CP23090015 AMENAGEMENT 2EME TRANCHE VESTIAIRES STADE CHALET	28 572,00 €
21318	GALLEGO FABRICANT	(1040) fabrication et pose voile d ombrage	4 627,00 €
21318	ENGIE SOLUTIONS	(1917) CP22120004 TX RESEAU EAU DOUCHES CHARMILLES	20 004,00 €
21318	GAVANIER SARL	(1921) DEVIS 22 05 14 01 DESAMIANPAGE VESTIAIRE FOOTBALL STADE	14 836,00 €
21848	UGAP	BON CF23110168 TABLE PLIANTE SERRES MUNICIPALES	244,00 €
21848	UGAP	BON CF23110165 FAUTEUILS CTM	1 975,00 €
21848	ATHANOR SEME	BON 957 SERVICE MULTI ACCUEIL CHAISES+ PLATEAU	730,00 €
2111	RIFFAUD GALINIER GIRY COULAUD NOTAIRE	ACQUISITION PARCELLES CY440 ET CY444	120 000,00 €
21838	NAWAN	SYSTEME POINT A POINT - UNITES DE LIAISON	502,00 €
21611	LAO SEMA	REALISATION FRESQUE MURALE	4 460,00 €
21621	BRIN JEANETTE	RESTAURATION DE TABLEAUX	2 890,00 €
2138	PFRIMMER PERE ET FILS SARL	CP23080013 TX ELECTRIQUE 12 PLACE GUY MICQUET	18 960,00 €
21538	CC POL EAU	(1706) CP22100056 - EXTENSION BRANCHEMENT AEP - PUP BILAN	4 000,00 €
21538	LABBE TP SARL	(1708) CP22100051 EXTENSION RESEAU EU ET AMENAGEMENT - PUP BILAN	2 359,00 €
21538	CC POL ASSAINISSEMENT	(1709) CP22100069 BRANCHEMENT EU - PUP BILAN	2 600,00 €
21533	ALLEZ ET CIE ORADOUR	(1707) CP22100072 - EXTENSTION RESEAUX CABLES - PUP BILAN	5 641,00 €
21533	ORANGE	(1710) CP22100070 - ADDUCTION RESEAUX TELEPHONE - PUP BILAN	1 250,00 €
		Sous total Chapitre 21	464 510,00 €

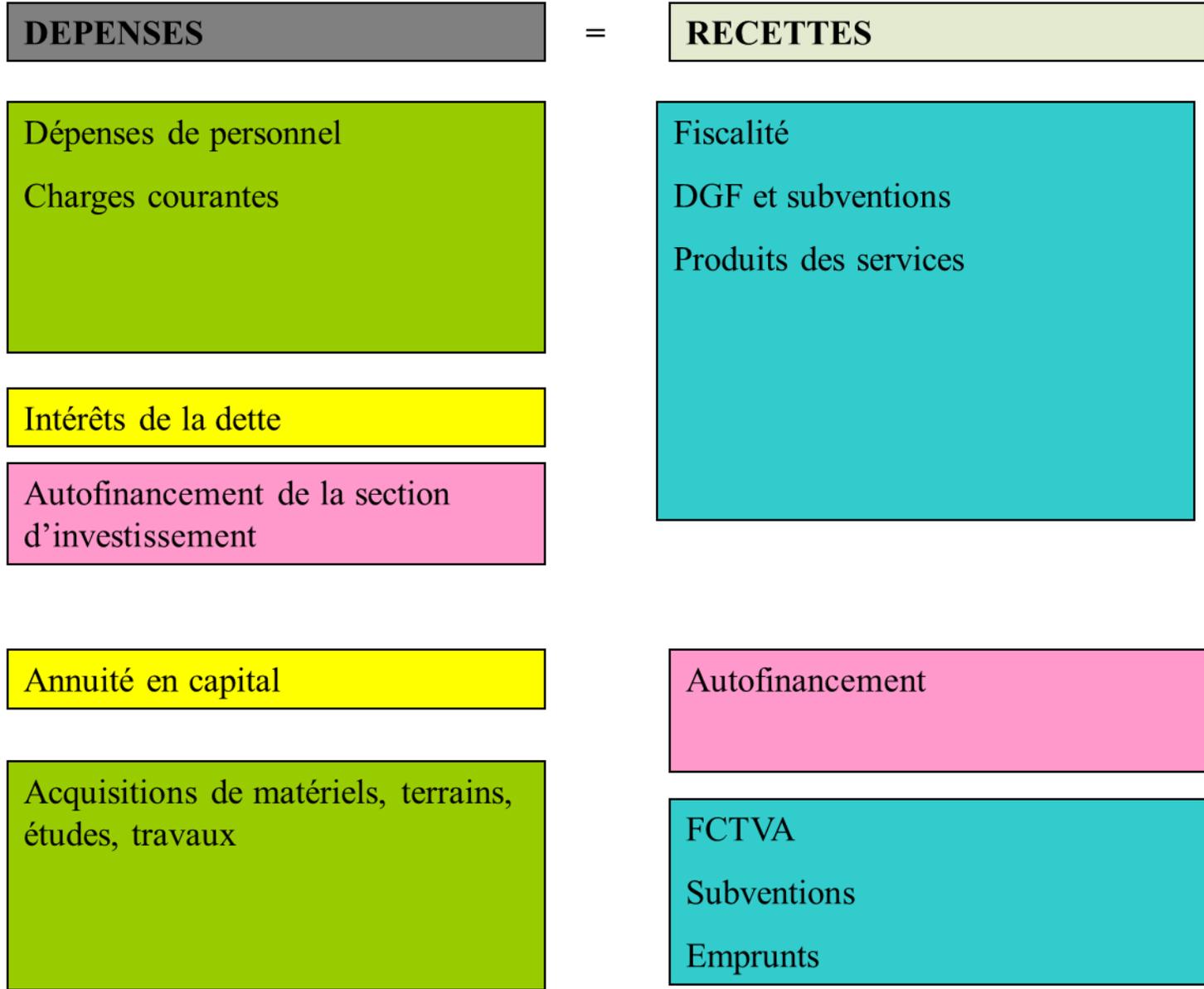
Article	Fournisseur	Objet	Montant
2051	SIRAP GROUPE	INTERFACE LOGICIEL	2 880,00 €
2031	GOUET LAURENT	(1717) AMO technique et économique pour la DSP du réseau de chauffage urbain avec chaufferie bois	9 900,00 €
2031	PINTAT AVOCATS	(1852) AMO JURIDIQUE - MISE EN PLACE D UNE DSP POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN	11 400,00 €
		Sous Total Chapitre 20	24 180,00 €

2313	SCANBAT 3D	Mise en conformité électrique et réfection sonorisation / relevé Collégiale	1 908,00 €
2313	SEHV	DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC	409 223,00 €
2313	INGEPOLE	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET REFECTION SONORISATION COLLEGIALE MOE	25 800,00 €
2313	ADAM	BON CP23110070 REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES MAIRIE	43 700,00 €
2313	VARNIER MENUISERIE FERMETURE	BON CP23110055 REMPLACEMENT MENUISERIES PALAIS DES SPORTS PARTIE HAUTE GRADINS	62 368,00 €
2313	METIERS DU TOIT LASVERGNAS SARL	Construction d'un préau à l'ALSH du Châtelard (sous traitant)	33 998,00 €
2313	MAZIERE MICHEL	Construction d'un préau à l'ALSH du Châtelard	62 863,00 €
2313	SYSLAW	CP23040020 PV CONSTAT AFFICHAGE CONSTRUCTION PREAU	370,00 €
2313	ABCS	Climatisation et amélioration thermique du dernier niveau de l'Hotel de Ville - Lot 2 Serrurerie	12 210,00 €
2313	CABINET MICHEL DUBOC SARL	(6) (1925) CP21110052 MISSION SPS TX RAFRAICHISSEMENT 2EME ETAGE HOTEL DE VILLE	924,00 €
2313	BRANDY VERANDA	(40) (1328) TX UCPA LOT 7 SERRURERIE	13 021,00 €
2313	HEMIS AMO SARL	(1716) Mission AMO : réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière concernant le projet de réhabilitation de l'école REPUBLIQUE	27 360,00 €
2313	JANET SARL	(1890) TRAVAUX DE DESAMIANTAGE, D'ISOLATION ET DE REFECTION D'UNE COUVERTURE LOT 2 : CHARPENTE ISOLATION ET COUVERTURE	8 330,00 €
2313	EVEHA	(1906) Sondages et relevés archéologiques dans le cloître de la collégiale Saint-Junien	97 300,00 €
2315	SOTEC	BON CP23120001 REPARATION PONT SUR RUISSEAU DE LAUBINIERIE	39 060,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	BON CP23110057 SERVICE VOIRIE AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE BELLEVUE	73 880,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	BON CP23110058 SERVICE VOIRIE AMENAGEMENT TROTTOIRS CLOS NORBERT	111 560,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	BON CP23110056 SERVICE VOIRIE AMENAGEMENT TROTTOIRS BELLEVUE	67 835,00 €
2315	PINAUD SERGE	CP23080019 REALISATION ASSAINISSEMENT AUTONOME BASE NAUTIQUE MOULIN BRICE	31 986,00 €
2315	IGEO VINCENT	CP23030056 PLAN TOPOGRAPHIQUE TRAVAUX FONTBONNE	3 492,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(24) (1352) CP21090036 TX VOIRIE 2021 AVENUE LEONTINE VIGNERIE	8 742,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(25) (1351) CP21090030 VOIRIE 2021 AVENUE GAY LUSSAC	16 114,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(45) (258) CP20100048 2020-09 VOIRIE 2020 CIMETIERE	4 068,00 €
2315	CABINET VINCENT	(49) (38) CP19070042 Mission MOE assainissement site Corot	5 088,00 €
2315	CABINET VINCENT	(1027) refecton cloture circuit automobile	961,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(1620) CP22100036 - TRAVAUX VOIRIE 2022 RUE PERUCAUD	15 471,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(1621) CP22100033 - TRAVAUX VOIRIE 2022 RD941	62 532,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(1622) CP22100026 - TRAVAUX VOIRIE 2022	79 028,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(1912) CP22110054 TX VOIRIE 2022 AERODROME	3 501,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(1913) CP22110055 TX VOIRIE 2022 - VERSANNES	10 536,00 €
2315	EUROVIA CMC TP	(1914) CP22110057 TX VOIRIE 2022 - JOLIOT CURIE	1 997,00 €
2315	IGEO VINCENT	(1999) ASSISTANCE TECHNIQUE - FONTBONNE	10 000,00 €
		Sous total Chapitre 23	1 345 226,00 €

Recettes

Article	Tiers	Objet	Montant
13461	ETAT	SUBVENTION DETR MENUISERIES EXTERIEURES PDS	24 800,00 €
13461	ETAT	SOLDE DETR TRAVAUX AMELIORATION THERMIQUE HOTEL DE VILLE	20 044,00 €
13461	ETAT	(684) DETR TOITURE ALSH	17 159,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SUBVENTION REFECTION PONT DU ROBINET	7 500,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SUBVENTION CREATION PISTE CYCLABLE (RD941)	12 510,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SOLDE TRAVAUX REQUALIFICATION THERMIQUE HOTEL DE VILLE	9 681,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	(683) CTD2021 TOITURE ALSH	4 116,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	(687) GRVC2021 TROTTOIRS LEONTINE VIGNERIE	1 950,00 €
1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	(691) GRVC 2022 REFECTION TROTTOIRS	45 000,00 €
1321	AGENCE NATIONALE DU SPORT	SOLDE RELAMPING EQUIPEMENTS SPORTIFS	150 500,00 €
1328	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES 87	(685) PREAU ALSH	18 987,00 €
		Total Chapitre 13	312 247,00 €

7 - Maquette et prospective du budget prévisionnel 2024



FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Budget 2024

Ce projet de budget primitif a été construit :

- A fiscalité constante, mais avec une évolution de 3,9 % des bases
- En intégrant les données transmises par l'Etat à ce jour
- En contenant le 011 et le 012 au maximum

	CA 2023	DOB 2024
Fonds de roulement début d'exercice	4 770	5 605
FONCTIONNEMENT		
Produits des services (70)	929	851
Impôts et taxes (73)	12 321	12 446
<i>dont contributions directes (TF + TH) (73111)</i>	<i>7 940</i>	<i>8 176</i>
<i>dont attributions de compensation (73211)</i>	<i>3 136</i>	<i>3 090</i>
<i>dont FNGIR (73221)</i>	<i>562</i>	<i>562</i>
<i>dont taxe électricité (73141)</i>	<i>116</i>	<i>110</i>
Dotations et participations (74)	2 279	2 224
<i>dont DGF (74111)</i>	<i>407</i>	<i>400</i>
<i>dont DSU (741123)</i>	<i>218</i>	<i>210</i>
<i>dont CAF (7478222)</i>	<i>736</i>	<i>710</i>
<i>dont DC RTP (748312)</i>	<i>281</i>	<i>281</i>
Autres produits de gestion courante (75)	246	130
Atténuations de charges (013)	69	40
Reprises sur provisions (78)		
Opérations d'ordre - travaux en régie (042)	13	6
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT (A)	15 857	15 697
Charges à caractère général (011)	3 156	4 267
Charges de personnel (012)	9 567	9 844
Autres charges de gestion courantes (65)	1 038	1 166
Atténuations de produits FPIC (014)	32	
Autres (66 hors 66111, 68, 022)	16	12
Dotation aux amortissements (042)	861	859
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (B)	14 670	16 148
EXCEDENT BRUT COURANT (A) - (B) = ©	1 187	- 451

Ce budget 2024 permettra de poursuivre les redéploiements en termes de politiques publiques. Parmi ces priorités, peuvent être citées :

- La poursuite du « bien manger »,
- La réfection de l'école de Glane
- La mise en œuvre de la stratégie de tranquillité publique au travers le développement des moyens sur la police municipale et la mise en place de la vidéoprotection
- L'amélioration du cadre de vie avec la renaturation du centre ville et l'entretien de l'espace public (place Lacôte...)
- L'engagement de la ville en matière environnementale : sobriété énergétique, suite du SDIE...
- Maintien du soutien aux associations
- Le maintien des équipements sportifs (terrain synthétique et relampage des stades)
- Poursuite des politiques en faveur de la jeunesse

	CA 2023	DOB 2024
Produits exceptionnels (77)	7	
Charges exceptionnelles (67)	3	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)	4	- 20
EPARGNE DE GESTION E = (C) + (D)	1 191	- 442
Intérêts de la dette (66111) (F)	164	149
EPARGNE BRUTE G = E - F	1 027	- 591
Capital de la dette (K)	740	648
EPARGNE NETTE (G) - (K)	287	- 1 239
INVESTISSEMENT		
Epargne nette (autofinancement)	287	- 1 239
FCTVA / dotations-participations (10)	251	157
Subventions d'investissement	459	479
<i>dont RAR</i>		312
Dotations aux amortissement	861	859
Autres		
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	1 858	256
Dépenses d'équipement directes	1 000	3 500
<i>dont RAR</i>		1 834
Dépenses d'équipement indirectes (13)	10	
Autres	13	6
DEPENSES (HORS ANNUITE EN CAPITAL)	1 023	3 506
Emprunt		
Variation du FDR (résultat de l'exercice)	835	- 3 250
Fonds de roulement fin d'exercice	5 605	2 355

LEXIQUE

- DGF : dotation globale de fonctionnement
- CGI : code général des impôts
- RFR : revenu fiscal de référence
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- CNT : conférence nationale des territoires
- LF : loi de finances
- DUCSTP : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
- FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- DCRTP : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- DSU : dotation de solidarité urbaine
- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- FPU : Fiscalité professionnelle unique
- FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
- FCTVA : fonds de compensation pour la TVA
- ETP : équivalent temps plein